



Conseil des droits de l'homme

45^e session du Groupe de travail sur l'Examen périodique universel

Chine

Genève, le 23 janvier 2024

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse recommande à la Chine de :

1. Renforcer la protection de la culture et de la langue tibétaine dans le système d'enseignement obligatoire et d'autoriser la création d'écoles privées tibétaines.
2. Mettre en œuvre les recommandations du Haut-Commissariat établis dans son rapport de 2022 sur le Xinjiang et de mener une enquête sur l'ampleur des détentions arbitraires susceptibles de constituer des crimes contre l'humanité.
3. Aligner toutes les lois et pratiques utilisées pour poursuivre les défenseurs des droits de l'homme avec la Déclaration universelle des droits de l'Homme.
4. Aligner la loi sur la sécurité nationale à Hong Kong avec le Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Je vous remercie.